[Chasles]
T. 22769
~~FRC.1 6449~~
Case FRC 16084

CHALES,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE, A SON COLLÈGUE

FRÉRON.

Paris, 19 pluviôse, an 3 de la République une et démocratique.

MON COLLÈGUE,

On m'attribue une brochure intitulée : *le dernier coup de tocsin de Freron.*

Je n'en suis point l'auteur, mais je suis trop loyal et trop républicain, pour ne pas déclarer en même tems, qne les principes contenus dans cette brochure, écriteavec une plume de feu, et une ame bouillonnante de patriotisme, sont gravés dans mon cœur ; et que je les défendrai jusqu'à la mort.

Je ne parle que des *principes* : je t'aban-

THE NEWBERRY LIBRARY

donne la rédaction , le détail et les mouvemens oratoires.

Oui , mon collègue , tu es à mes yeux le plus coupable des hommes, du moins par le fait , et d'après les plus fortes apparences.

Je n'accuse point tes intentions. Je n'ai pas de mission pour les scruter et les juger. Tu les justifieras sans doute au tribunal suprême de l'opinion du peuple.

Ton numéro 67 de l'*Orateur du peuple*, a répandu l'indignation et l'alarme chez tous les vrais amis du peuple , de l'égalité et de la liberté.

Est-il en ton pouvoir d'effacer ce que tu as écrit?

N'as-tu pas attaqué , en termes formels et bien précis, la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ?... Le congrès de Pilnitz , les chevaliers de Coblentz , tous les partisans de la tyrannie féodale et de l'esclavage de la glèbe, pourroient - ils la traiter avec plus de mépris , d'audace et d'impudeur ?

Proposer le rapport de tous les décrets de la convention, depuis le 10 mars 1793, qu'est-ce autre chose qu'attaquer la représentation nationale, depuis le premier instant de son existence, et provoquer le déchirement, la dissolution du corps social entier ? car pourquoi s'arrêter à cette époque du 10 mars 1793, et ne pas remonter au 20 septembre 1792?

Annuller tous les actes de la convention, n'est-ce pas anéantir d'un trait de plume la république qu'elle a fondée, la constitution de 1793, son ouvrage, et devenue la propriété la plus sacrée du peuple qui la chérit et qui l'adore ? N'est-ce pas anéantir cette collection de loix sages, bienfaisantes et populaires, qui ont assuré aux représentans du peuple l'amour et la reconnoissance de tout le peuple français ?...

Vouloir la suppression de la garde nationale de Paris et des départemens, n'est-ce pas provoquer le désarmement d'une grande partie de la nation, pour la placer, quand elle aura été désarmée, sous le joug

ou le couteau d'une orgueilleuse et tyrannique minorité ?.... N'étoit-ce pas le système de Lafayette, qui n'imagina les *compagnies soldées*, que pour enlever aux sans-culottes leurs moyens de défense, avec la liberté? Capet ne demandoit, pour escorter sa cour, son trône et sa personne, pour arservir le peuple et régner despotiquement avec ses nobles et ses prêtres, qu'une *Garde Bourgeoise*. Et toi, représentant du peuple, tu nous fais la même proposition!

Si la minorité parvenoit à expulser des assemblées de section les républicains jaloux de leurs droits, amis de l'égalité et de la démocratie, idolâtres de la constitution de 93, la France entière ne retomberoit-elle pas dans un état plus malheureux et plus servile que celui où elle étoit avant 89 ?

Eh bien ! dis-moi si, avec ton tableau de signalement et de proscription, tu n'enveloppes pas les deux tiers de la population française ? Tous, ou presque tous les sans-culottes de la république

ont été *jacobins* ! Tu chasses donc des assemblées de section tous, ou presque tous les sans-culottes Français !...

Tu chasses *tous les membres des comités révolutionnaires !...* c'est-à-dire, plus d'un million de citoyens sans-culottes.

Tu chasses *tous les gardiens des scellés !...* (combien y en a-t-il eu dans les 50 ou 60 mille communes de la république ?) *tous les votans à 40 sols !....* c'est-à-dire, tous les sans-culottes qui, depuis dix-huit mois, par le besoin de s'instruire et par zèle pour la chose publique, suivoient assiduement les séances de la convention, des sections et des sociétés populaires.

Tu chasses *les héros à 500 liv...* c'est-à-dire, une grande partie de nos intrépides défenseurs qui ont reconquis le territoire français, et couvert d'innombrables lauriers les rives de l'océan et du Rhin.....

Tu chasses *tous les soldats des armées révolutionnaires !........*

J'en appele à tout homme sensé et de bonne-foi, aux aristocrates eux-mêmes, à ceux du moins qui n'ont pas encore bu toute honte, ni perdu tout sentiment de leur propre intérêt ; je leur demande, si n'annonces pas à la majorité du peuple français, à ces vingt - quatre millions d'hommes libres, de citoyens, qui n'ont pour tout patrimoine que leurs bras, leur industrie, leur frugalité, leurs vertus et leur patriotisme, si tu ne leur déclares pas bien solennellement, qne l'égalité n'est pour eux qu'uu vain nom, la liberté qu'une chimère, et la révolution qu'un crime, dont la punition réjaillira sur eux et leurs enfans !!!.....

Voila, mon collègue, des délits graves et bien caractérisées.

Voila, les motifs du jugement que je porte sur ton *numéro 67*.

L'auteur de la brochure en question a donc eu raison de s'élever, avec autant

de force que de chaleur, contre de si dangereuses maximes. Il a fait son devoir: il a usé du droit imprescriptible qu'ont tous les citoyens d'imprimer et de publier librement leurs pensées.

Un temps viendra, sans doute, où le peuple nons demandera un compte rigoureux de nos opinions, de nos écrits et de notre conduite.

Pour moi, je suis tout prêt.

J'ai juréla républiqueune et démocratique.

Jusqu'à ce jour, j'ai été fidèle à mon serment.

J'espère bien ue le trahir jamais.

CHALES,

Représentant du peuple.

III